



assurance-vie , quelles dispositions sous tutorat

Par **printanière**, le **21/03/2019 à 09:40**

un tuteur peut-il changer ou retirer les bénéficiaires d'une assurance-vie établie auparavant par la personne dont il s'occupe ; celle-ci étant décédée depuis?

Par **Visiteur**, le **21/03/2019 à 10:29**

Saluer est une tradition ancestrale, encore en vigueur ici.

BONJOUR donc...

Le tuteur représente la personne protégée dans la gestion de son patrimoine, mais doit solliciter les autorisations du juge des tutelles pour modifier ou révoquer le bénéficiaire de l'assurance-vie.